

**PROCÈS-VERBAL**  
**D'UNE SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS**  
**DE LA CAPITALE-NATIONALE**  
 Tenue le 25 mars 2010, 18 h 30  
 à l'université Laval, Québec

**Présences**

Bergevin, Ginette	Directrice, Regroupement des groupes de femmes de la région de la Capitale-Nationale (Portneuf – Québec – Charlevoix)
Dion, Rolland	Maire, Ville de Saint-Raymond
Ducharme, Claire	Tourisme Charlevoix
Fortin, Jean	Maire, Ville de Baie-Saint-Paul
Gagnon, Jacynthe	Présidente, Fédération de l'UPA de la Rive-Nord
Gauthier, Ginette	Secrétaire, Conseil de la culture des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches
Germain, Yves	Maire, Municipalité de Boischatel
Houde, Andrée	Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale
Laflamme, Jean-Marc	Président, Commission scolaire des Premières-Seigneuries
Lavoie, Jean-Luc	Président, Forum jeunesse de la région de la Capitale-Nationale
Lavoie, Gérald	Administrateur, Regroupement des organismes communautaires de la région 03
Lefrançois, Pierre	Préfet, MRC de La Côte-de-Beauport
Lepage, Lisette	Présidente, Arrondissement Beauport
Lortie, Francine	Présidente, Arrondissement Sainte-Foy – Sillery – Cap-Rouge
Maltais, Bernard	Préfet, MRC de Charlevoix-Est
Paré, Michel	Maire, Ville de Beauport
Piché, Christiane	Vice-rectrice adjointe à la recherche et à la création, Université Laval
Poirier, Gérald	Président, Arrondissement Les Rivières
Savard, Marie-Josée	Membre du comité exécutif, Ville de Québec
Simoneau, Odette	Présidente, Arrondissement Charlesbourg
Thomassin, Gilbert	Maire, Sainte-Brigitte-de-Laval
Tremblay, Dominic	Préfet, MRC de Charlevoix
Trudel, Jacques	Maire, Municipalité de Saint-Pierre
Turcotte, Jean-Pierre	Préfet, MRC de l'Île d'Orléans
Turgeon, Alexandre	Vice-président exécutif, Conseil régional de l'environnement de la région de la Capitale-Nationale

**Absences**

Beaulieu, Michel	Maire, Municipalité Lac-Beauport
Bégin, Claude	Maire, Ville de Pont-Rouge
Corriveau, Marcel	Maire, Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures
Denis, Daniel A.	Représentant, Chambre de commerce de Québec
Gingras, Ann	Présidente, Conseil central de Québec Chaudière-Appalaches
Godin, Jocelyne	Conseil régional des partenaires du marché du travail
Hamelin, Geneviève	Membre du comité exécutif, Ville de Québec
Labeaume, Régis	Maire, Ville de Québec
Langlois, Denis	Préfet, MRC de Portneuf
Lapointe, Lise	Mairesse, Ville de La Malbaie
Loranger, Émile	Maire, Ville de L'Ancienne-Lorette
Malouin, Pierre	Directeur général, Cégep Limoilou
Marcotte, Jacques	Préfet, Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
Marcoux, André	Maire, Ville de Donnacona
Miller, Robert	Maire, Cantons unis Stoneham-et-Tewkesbury

Sioui, Konrad	Grand chef, Conseil de la nation huronne-wendat
Verreault, Suzanne	Présidente, Arrondissement La Cité – Limoilou
Verret, Steeve	Président, Arrondissement La Haute-Saint-Charles

#### **Permanence**

Allaire, François	Conseiller en développement
Bergeron, Zoé	Conseillère en développement
Nadeau, Francis	Conseiller en développement, Centre de transfert d'entreprises
Lapointe, Hélène	Conseillère en communication et relations internationales
Leduc, Pierre	Conseiller en développement, CRNT
Raymond, Frédéric	Coordonnateur, CRNT
Rochette, Louise	Secrétaire-réceptionniste
Roy, Jasmin	Directeur administratif
Tremblay, Danielle	Conseillère en développement
Tremblay, Josée	Directrice générale

### **1. Mot de bienvenue et nomination à la présidence de l'assemblée**

Monsieur Yves Germain souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration, il constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte.

### **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Monsieur Germain procède à la lecture de l'ordre du jour.

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture, adoption et suivi du procès-verbal de la séance du 4 février 2010
4. Correspondance
5. Dépôt des procès-verbaux du comité exécutif
6. Charte du bois
7. Dépôt des états financiers au 31 janvier 2010
8. Prévisions budgétaires
9. Présentation du Centre de transfert d'entreprises
10. Projets FDR
11. Programme d'attribution de la biomasse forestière
12. Création de la table de concertation en agroalimentaire
13. Représentation à la table de concertation en condition féminine
14. Mode de fonctionnement du Pôle régional d'économie sociale
15. Forum jeunesse :
  - a. entente de partenariat sur le fonds 12-17
  - b. entente de partenariat sur la mise en place d'un abonnement au transport en commun pour les étudiants universitaires sur le territoire de la région de la Capitale-Nationale
16. Programme *Communautés rurales branchées*
17. Table de gestion intégrée des ressources et du territoire
18. Assemblée annuelle de la CRÉ
19. Varia : Défi têtes rasées 2010 de Leucan
20. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME FRANCINE LORTIE, APPUYÉE PAR MADAME ODETTE SIMONEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour et de laisser ouvert le point : Varia.

CA-100325 – 432

### 3. Lecture, adoption et suivi du procès-verbal de la séance du 4 février 2010

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN-PIERRE TURCOTTE, APPUYÉ PAR MADAME ODETTE SIMONEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le procès-verbal du 4 février 2010 tel que déposé.

CA-100325 – 433

### 4. Correspondance

On présente la correspondance reçue et expédiée.

### 5. Dépôt des procès-verbaux du comité exécutif

Monsieur Yves Germain dépose les procès-verbaux des réunions du comité exécutif de la CRÉ, du 1<sup>er</sup> septembre 2009 au 4 février 2010.

### 6. Charte du bois

À la suite de la présentation de monsieur Pierre Leduc, démarcheur régional de la Stratégie d'utilisation du bois dans la construction non résidentielle, lors du précédent conseil d'administration, les administrateurs de la CRÉ sont invités à adopter une résolution en faveur de l'utilisation du bois comme principale composante dans la construction d'édifices publics et privés. Comme organisation, la CRÉ est également signataire de la Charte du bois.

**Attendu que** la protection de l'environnement et le développement durable sont des priorités pour notre administration;

**Attendu que** le bois est une ressource renouvelable permettant le développement durable;

**Attendu que** l'utilisation du bois dans la construction d'édifices est reconnue comme une stratégie efficace dans la lutte aux changements climatiques;

**Attendu que** la transformation du bois est moins énergivore que la production de l'acier et du béton;

**Attendu que** chaque mètre cube de bois utilisé dans la construction d'un immeuble permet de retirer de l'atmosphère une tonne de CO<sub>2</sub>;

**Attendu que** le bois est un matériau pouvant être utilisé pour les structures des édifices en respect du Code de la construction et du Code de sécurité incendie;

**Attendu que** le bois est un matériau disponible et que le Québec compte le plus grand nombre d'usines de solives et de poutres d'ingénierie en bois en Amérique du Nord;

**Attendu que** l'économie de plus de deux cents municipalités au Québec repose en grande partie sur l'activité forestière;

**Attendu que** le secteur forestier traverse la pire crise de son histoire et que ses impacts compromettent l'avenir de nombreuses communautés locales;

**Attendu que** la construction des bâtiments publics représente une opportunité de relance économique pour les entreprises et les travailleurs de l'industrie du bois;

**Attendu que** la Conférence est en mesure de poser un geste de solidarité en joignant le rang des villes et organisations de développement socioéconomique qui privilégient l'utilisation du bois;

**Attendu que** la Conférence reconnaît que les administrations publiques doivent tenir compte du rapport qualité-prix dans la réalisation des projets.

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MICHEL PARÉ, APPUYÉ PAR MADAME FRANCINE LORTIE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

- Que la CRÉ fasse la promotion de l'utilisation du bois de charpente dans la construction des édifices publics et que cette orientation se reflète dès la conception des devis, dans le respect des normes prévues au Code de construction, au Code de sécurité incendie et de toute autre norme applicable aux édifices visés;
- Que la CRÉ encourage les demandeurs de permis de construction à utiliser le bois comme principal matériau pour la structure de leur édifice;
- Que la CRÉ favorise également l'utilisation du bois d'apparence dans la construction d'édifices publics et encourage les demandeurs de permis de rénovation à utiliser le bois d'apparence dans la réalisation de leurs projets;
- Que la CRÉ fasse connaître, par les moyens de communication disponibles, les avantages de l'utilisation du bois dans les projets de construction;
- Que la CRÉ soit signataire de la Charte du bois de la Coalition Bois Québec;
- Que la CRÉ fasse parvenir copie de cette résolution aux instances suivantes : le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs; la ministre des Ressources naturelles et de la Faune; l'Union des municipalités du Québec ou la Fédération des municipalités du Québec et le ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale.

**CA-100325 – 434**

Monsieur Yves Germain procède à la signature de la Charte du bois, entouré des représentants des municipalités ou organisations qui ont également signé la Charte, soient : Mesdames Christiane Piché (Université Laval) et Ginette Gauthier (Domaine Forget), Messieurs Michel Paré (Ville de Beauré qui est la première à avoir signé la Charte), Alexandre Turgeon (Conseil régional de l'environnement), ainsi que Mme Josée Tremblay et M. Pierre Leduc de la CRÉ.

Monsieur Yves Germain mentionne que c'est madame Ginette Gauthier, directrice générale du Domaine Forget de Charlevoix, qui a été choisie par la CRÉ pour agir à titre de porte-parole régionale de la campagne de sensibilisation *Je touche du bois !* Cette dernière s'est particulièrement illustrée, notamment par la qualité de son allocution, lors du lancement de la campagne de sensibilisation.

## **7. Dépôt des états financiers au 31 janvier 2010**

Monsieur Jasmin Roy présente les états financiers au 31 janvier 2010.

## **8. Prévisions budgétaires**

Monsieur Jasmin Roy présente les prévisions budgétaires pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011.

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ALEXANDRE TURGEON, APPUYÉ PAR MADAME GINETTE BERGEVIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'adopter les prévisions budgétaires pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011.

**CA-100325 — 435**

Concernant les sommes attribuées au Fonds de développement régional (FDR) pour la Capitale-Nationale, les administrateurs souhaitent obtenir les données pour les autres régions de manière à pouvoir se comparer. Dès que l'information sera disponible, elle sera transmise à tous.

## **9. Présentation du Centre de transfert d'entreprises**

Monsieur Francis Nadeau, conseiller en développement, présente la mission et les grands enjeux du Centre de transfert d'entreprises (CTE) de la Capitale-Nationale, lequel est situé dans les bureaux de la CRÉ.

Monsieur Nadeau explique d'abord les principaux défis reliés au transfert d'entreprises, notamment l'absence de planification, la difficulté de trouver une relève compétente et le financement pour le transfert de propriété. Ce dernier défi est particulièrement présent dans le cas de transfert d'entreprises agricoles où souvent, les cédants vendent à un coût moindre que la valeur de l'entreprise. Madame Jacynthe Gagnon abonde dans ce sens et mentionne que le fait que des investisseurs chinois souhaitent acquérir des terres agricoles québécoises pour leurs propres besoins est très préoccupant, mais on ne doit pas s'étonner que certains vendeurs soit attirés par le prix offert de la part de ces investisseurs.

La mission du CTE de la Capitale-Nationale consiste à élaborer, mettre en œuvre et promouvoir une stratégie régionale en matière de transfert d'entreprises, dans le but de sensibiliser les dirigeants d'entreprises à l'importance de planifier leur relève et de bien outiller les intervenants qui accompagnent les futurs repreneurs, et ce, afin d'assurer la pérennité des entreprises de la région.

En mai prochain, un site Web sera disponible et on procédera au lancement officiel du CTE Capitale-Nationale.

## 10. Projets FDR

Monsieur François Allaire présente les projets.

### ***Augmentation de la capacité de production – Hichaud***

Hichaud est une entreprise d'économie sociale qui a pour principale mission de favoriser l'intégration et le développement de la personne handicapée dans un contexte d'entreprise. Le projet consiste à accroître la capacité de production afin d'augmenter la rentabilité de l'entreprise. Pour ce faire, Hichaud souhaite acquérir de nouveaux équipements et outils en plus d'optimiser la chaîne de production en faisant appel à des consultants en génie industriel (Lean manufacturing). Par ailleurs, l'entreprise compte investir dans un site Web transactionnel et mieux cibler la publicité et la promotion.

**Attendu que** Hichaud est un organisme à but non lucratif qui, depuis 1980, offre à des personnes handicapées la possibilité de se réaliser par le travail;

**Attendu que** l'entreprise a pour principale mission de favoriser l'intégration et le développement de la personne handicapée dans un contexte d'entreprise;

**Attendu que** plus de 50 personnes handicapées occupent un emploi dans l'entreprise;

**Attendu qu'**elle est la seule entreprise d'économie sociale de la région à œuvrer dans le secteur de la chaussure pour enfant;

**Attendu que** la production est écoulee dans des chaînes de magasin telles que Panda, Jolan et d'autres;

**Attendu que** le financement est confirmé à plus de 80 %;

**Attendu que** le MDEIE et le CLD de Québec ont confirmé leur appui au projet;

**Attendu que** la contribution de la CRÉ est complémentaire aux autres bailleurs de fonds;

**Attendu que** le caractère structurant se concrétise par une augmentation de la productivité de l'entreprise mais également par la reconnaissance de l'apport de l'économie sociale au développement économique de la région;

**Attendu que** le projet est directement en lien avec le quatrième objectif du Plan quinquennal de développement soit *Augmenter et distribuer la richesse collective*;

**Attendu que** le caractère régional du projet est indéniable;

**Attendu que** le promoteur est reconnu en tant qu'entreprise de réinsertion par Emploi-Québec;

**Attendu qu'**à moyen terme, la réalisation du projet permettra la création de 15 nouveaux emplois en plus de consolider les emplois existants;

**Attendu que** la réalisation du projet permettra d'assurer la pérennité de cette entreprise d'économie sociale.

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME ODETTE SIMONEAU, APPUYÉE PAR MADAME GINETTE BERGEVIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'accorder la somme de 25 000 \$ pour la réalisation du projet *Augmentation de la capacité de production*.

**CA-100325 – 436a**

***Camp forêt des profs 2010 - Association forestière Québec métropolitain***

Le projet consiste à offrir un camp d'immersion gratuit d'une durée de quatre jour auprès d'une trentaine de professeurs et d'intervenants du milieu scolaire de niveau primaire et secondaire afin qu'ils prennent contact avec des spécialistes de la forêt. Le camp est constitué d'ateliers pratiques, de visites en forêt et en usines et de conférences. Le but du projet est de promouvoir une image réaliste et positive de la foresterie pour faciliter l'intégration des sciences forestières dans l'enseignement de niveau primaire et secondaire, de valoriser le matériau bois et de valoriser le milieu et les métiers de la forêt auprès des jeunes.

**Attendu que** la région doit déployer des efforts pour assurer la relève en foresterie;

**Attendu que** le projet de Camps forêt des profs est un moyen intéressant de promouvoir les carrières en foresterie;

**Attendu qu'**en 2009, l'AFQM avait obtenu une aide financière de 5 000 \$ du *Programme de participation régionale à la mise en valeur des forêts* mais celui-ci n'a pas été reconduit;

**Attendu que** la recommandation 3.6 du rapport de la *Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise* stipule qu'il est important d'«...accentuer les actions auprès des établissements scolaires pour la diffusion d'informations, le développement d'outils pédagogiques, l'établissement de réseaux de collaboration et le soutien logistique auprès des enseignants »;

**Attendu que** le *Portrait du milieu forestier (2004) de la région de la Capitale-Nationale* a identifié le défi de la promotion forestière dont un des enjeux est la « Sensibilisation des jeunes à l'industrie forestière et aux métiers pour lesquels on dénote une problématique de relève à court terme »;

**Attendu que** le projet contribue à l'atteinte du premier objectif du Plan quinquennal de développement soit *Accroître la vitalité de la région*;

**Attendu que** la région de la Capitale-Nationale est la deuxième région au Québec à mettre en place ce projet.

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME ODETTE SIMONEAU, APPUYÉE PAR MADAME GINETTE BERGEVIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'accorder la somme de 10 000 \$ pour la réalisation du projet *Camp forêt des profs 2010*.

**CA-100325 – 436b**

## ***Les trois sœurs – Le théâtre du Trident***

Le Trident a été invité à participer au prestigieux Festival Tchekhov de Moscou qui vise à commémorer le 150<sup>e</sup> anniversaire du décès de cet illustre écrivain russe. Le Trident y présentera la production *Les trois sœurs* de Tchekhov dans une mise scène de Wajdi Mouawad et traduite par Anne-Catherine Lebeau et Amélie Brault. Il s'agit d'une occasion unique de faire connaître le savoir-faire culturel québécois.

**Attendu que** le Théâtre du Trident est un organisme actif depuis 40 ans;

**Attendu que** le Trident contribue à mettre en lumière le savoir-faire régional;

**Attendu que** le Festival Tchekhov a choisi le Trident par la qualité et l'originalité de son interprétation de la pièce *Les trois sœurs*;

**Attendu que** cette production a raflé des récompenses prestigieuses dont le Masque de la production Québec et le Prix de la critique de l'Association québécoise des critiques de théâtre;

**Attendu qu'**il s'agit d'une occasion exceptionnelle de promouvoir nos talents;

**Attendu qu'**il s'agit d'une vitrine exceptionnelle pour les créateurs de la région;

**Attendu que** les trois paliers gouvernementaux appuient financièrement le projet;

**Attendu que** l'événement permet de positionner la région comme un terroir riche en création et diffusion artistique;

**Attendu que** le projet est directement en lien avec le premier objectif de développement du Plan quinquennal, soit *Accroître la vitalité de la région*;

**Attendu que** selon une étude réalisée par l'ISQ pour le compte du Conseil de la culture en 2008, le secteur culturel génère 2,2 milliards de dollars pour les régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches;

**Attendu que** des impacts sur l'emploi et sur l'activité économique pourraient notamment se traduire par le maintien des emplois dans le secteur du théâtre;

**Attendu qu'**il s'agit de la seule compagnie de théâtre québécoise à être invitée à ce festival international.

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME ODETTE SIMONEAU, APPUYÉE PAR MADAME GINETTE BERGEVIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'accorder la somme de 10 000 \$ pour la réalisation du projet *Les trois sœurs*.

**CA-100325 – 436c**

## ***Augmentation de la capacité de traitement (secteur ultra confidentiel) - Recyclage Vanier***

Recyclage Vanier est une entreprise d'économie sociale à but non lucratif qui a pour principale mission l'insertion en emploi de personnes en difficultés. Le projet consiste à augmenter la capacité de traitement de 700 tonnes métriques (1 400 à 2 100) pour la destruction de documents du secteur ultra confidentiel afin de répondre aux nouveaux

contrats obtenus par la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) et du Centre de services partagés du Québec. Pour ce faire Recyclage Vanier compte procéder à l'acquisition d'un quatrième camion et d'un cinquième déchiqueteur industriel (coupe croisée). Par ailleurs, il sera nécessaire d'aménager des locaux et de réorganiser l'aire de traitement « sécurisé ».

**Attendu que** Recyclage Vanier est un organisme à but non lucratif qui depuis 1984, offre à des personnes exclues du marché du travail la possibilité d'apprendre un métier;

**Attendu que** près de 1 000 personnes ont été accompagnées;

**Attendu que** 90 % de la clientèle qui termine la démarche intègre le marché du travail ou retourne étudier;

**Attendu qu'**elle est la seule entreprise d'économie sociale de la région à œuvrer dans le secteur de la destruction de documents ultra confidentiels;

**Attendu que** la demande de la clientèle pour la destruction de ce type de document est en croissance constante;

**Attendu que** la réalisation de ce projet est nécessaire afin de répondre aux nouveaux contrats obtenus par l'entreprise, notamment celui obtenu avec la Société d'assurances automobile du Québec (SAAQ);

**Attendu que** le caractère structurant se concrétise par une augmentation de la productivité de l'entreprise mais également par la reconnaissance de l'apport de l'économie sociale au développement économique de la région;

**Attendu que** le projet est directement en lien avec le quatrième objectif du Plan quinquennal de développement soit *Augmenter et distribuer la richesse collective*;

**Attendu que** le caractère régional du projet est indéniable;

**Attendu que** le promoteur est reconnu en tant qu'entreprise de réinsertion par Emploi-Québec;

**Attendu que** Recyclage Vanier est cité comme un exemple de réussite;

**Attendu que** la contribution de la CRÉ est complémentaire aux autres bailleurs de fonds;

**Attendu que** la réalisation du projet permettra d'assurer la pérennité de cette entreprise d'économie sociale;

**Attendu que** le montage financier est en bonne voie d'être complété.

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME ODETTE SIMONEAU, APPUYÉE PAR MADAME GINETTE BERGEVIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'accorder la somme de 40 000 \$ pour la réalisation du projet *Augmentation de la capacité de traitement (secteur ultra confidentiel)*.

**CA-100325 — 436d**

## ***La Saint-Charles racontée -- Société de la rivière Saint-Charles***

Un des mandats de la Société est d'animer le parc linéaire de la rivière Saint-Charles. C'est pourquoi elle présente ce projet-pilote de randonnée autoguidée. Ce projet pilote vise la section située entre la maison Dorion-Coulombe et la Maison O'Neill (8 km). Une vingtaine de capsules présentant des faits historiques, la faune, l'urbanisation (autres) seraient proposées aux randonneurs et ce dans les deux langues officielles.

**Attendu que** depuis une quinzaine d'année, un montant de 150 M\$ a été investi pour la dépollution, la renaturalisation et l'aménagement des berges de la rivière Saint-Charles;

**Attendu que** la Société de la rivière Saint-Charles est l'organisme mandaté par la Ville de Québec pour entretenir les sentiers, assurer la sécurité et sensibiliser la population à l'utilisation quatre saisons du sentier linéaire;

**Attendu qu'**une entente triennale de près de 1 M\$ a été conclue entre la Ville et la Société en avril 2009;

**Attendu que** la Société souhaite réaliser ce projet pilote afin de valider l'intérêt de la population et des touristes pour ces visites audioguidées;

**Attendu qu'**une vingtaine de capsules audio présenteront l'histoire, la faune et l'urbanisation de la Saint-Charles;

**Attendu que** ce projet-pilote vise la section située entre la maison Dorion-Coulombe et la Maison O'Neill (8 km);

**Attendu que** s'il s'avère concluant, le projet pourrait être appliqué à l'ensemble du parc linéaire de la rivière Saint-Charles;

**Attendu que** le principal caractère structurant se concrétise par la mise en valeur et l'animation des abords de la rivière Saint-Charles;

**Attendu que** le parc linéaire de la rivière Saint-Charles devrait connaître un engouement grandissant dans les prochaines années;

**Attendu que** ce projet est directement en lien avec les objectifs suivants du Plan quinquennal soient *Améliorer la qualité de vie de la population* et *Augmenter et distribuer la richesse collective*;

**Attendu que** la ville de Québec a confirmé sa participation financière au projet pour un montant de 15 000 \$ (24,3 %);

**Attendu que** près de 50 % du financement du projet est confirmé;

**Attendu que** ce projet vise à accroître les revenus autonomes de la société;

**Attendu que** la Société a confirmé que le contenu des capsules pourra être transféré vers de nouvelles solutions mobiles.

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME ODETTE SIMONEAU, APPUYÉE PAR MADAME GINETTE BERGEVIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'accorder la somme de 15 000 \$ pour la réalisation du projet *La Saint-Charles racontée*.

**CA-100325 – 436e**

***Utilisation des produits de la forêt (phase II) - Musée maritime de Charlevoix***

La présente demande vise à appuyer le second volet du projet soit la modélisation sylvicole. Concrètement, il s'agit d'évaluer quelles sont les conditions optimales pour assurer la meilleure croissance possible des pins blancs. Le modèle sera également testé dans Portneuf. Par la suite, l'outil sera proposé à l'Agence des forêts privées (03) et au Groupement des propriétaires de boisés privés. En fait, la CRÉ soutiendra une étudiante à la maîtrise pour réaliser cette seconde phase.

**Attendu que** récemment, un membre de la famille Desgagné a cédé une forêt de 42 hectares au Musée maritime;

**Attendu qu'**en juin 2008, le Musée maritime de Charlevoix signait une entente avec la Faculté de foresterie et géomatique de l'Université Laval afin de favoriser l'aménagement de cette forêt;

**Attendu que** cette recherche permettra sans aucun doute de créer une dynamique entre l'Université Laval et la communauté;

**Attendu que** l'objet de cette entente a pour but la protection et l'utilisation durable de cette forêt pour le transfert du savoir;

**Attendu qu'**une étudiante réalisera son mémoire de maîtrise sur le volet II du projet soit la modélisation sylvicole;

**Attendu que** le caractère structurant de ce projet se concrétise par la caractérisation de la forêt actuelle en vue de comprendre quelles sont les conditions gagnantes pour obtenir un pin de grande qualité;

**Attendu que** le projet est directement en lien avec le premier objectif du Plan quinquennal de développement soit *Inscrire la région au premier rang des sociétés du savoir*.

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME ODETTE SIMONEAU, APPUYÉE PAR MADAME GINETTE BERGEVIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'accorder la somme de 17 600 \$ pour la réalisation du projet *Utilisation des produits de la forêt (phase II)*.

**CA-100325 – 436f**

***Plan stratégique de développement du marché du Vieux-Port - Coopérative des horticulteurs de Québec***

Le projet consiste à doter le Marché du Vieux-Port d'une planification stratégique à long terme afin de maximiser le rayonnement de son développement futur. L'application de ces stratégies s'appuiera sur une collaboration avec les instances municipales, régionales et gouvernementales. Par cet exercice le promoteur souhaite atteindre plusieurs objectifs dont celui d'identifier les stratégies performantes qui permettront d'orienter le développement harmonieux et durable du Marché pour les années à venir.

**Attendu que** la Coopérative des horticulteurs de Québec est un organisme actif depuis 1938;

**Attendu que** le Marché du Vieux-Port contribue à mettre en lumière le savoir-faire agroalimentaire régional;

**Attendu que** la Ville de Québec a récemment confirmé la pertinence de maintenir les activités du Marché public dans le secteur du Vieux-Port;

**Attendu qu’il s’agit d’une** vitrine exceptionnelle pour les producteurs et transformateurs de la région;

**Attendu que** le Marché du Vieux-Port permet de positionner la région comme un terroir riche en produits agroalimentaires;

**Attendu que** le projet est directement en lien avec le quatrième objectif de développement du Plan quinquennal, soit *Augmenter et distribuer la richesse collective*;

**Attendu que** selon une étude réalisée par le MAPAQ en 2007, le PIB de l’industrie bioalimentaire de la région de la Capitale-Nationale a connu une hausse de 21,6 % entre 2004 et 2007. Les marchés publics contribuent à l’accroissement du PIB;

**Attendu que** des impacts sur l’activité économique pourraient notamment se traduire par le maintien et le développement des emplois en agroalimentaire;

**Attendu qu’il s’agit du** plus important marché public de la région;

**Attendu que** le projet a été appuyé par le MAPAQ dans le cadre du programme de Diversification et commercialisation en circuit court en région;

**Attendu que** l’étude vise à mieux répondre aux besoins des membres mais également de la clientèle;

**Attendu que** le montant demandé (41 %) respecte la politique de gestion de l’Entente qui fixe à 70 % l’aide maximale pour une étude;

**Attendu que** le plan stratégique de développement devrait permettre de cibler les actions à poser afin d’augmenter la clientèle au Marché et ainsi générer plus de revenus pour les producteurs et transformateurs;

**Attendu qu’il s’agit d’un** premier plan stratégique pour le Marché du Vieux-Port;

**Attendu que** le Marché du Vieux-Port connaît une très bonne notoriété, dans les médias et auprès de la population de la région;

**Attendu que** cette planification sera réalisée en collaboration avec la Ville de Québec et la direction régionale du MAPAQ.

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME ODETTE SIMONEAU, APPUYÉE PAR MADAME GINETTE BERGEVIN ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ** d’accorder la somme de 27 500 \$ pour la réalisation du projet *Plan stratégique de développement du marché du Vieux-Port*.

**CA-100325 – 436g**

***Le Domaine Forget au Palais Montcalm!- Le Domaine Forget de Charlevoix***

Madame Ginette Gauthier se retire pour ce point.

En ce 15<sup>e</sup> anniversaire de la session de musique de chambre, le Domaine Forget propose, en collaboration avec le Palais Montcalm (coproducteur de l'événement), de présenter l'intégrale des quatuors à cordes de Beethoven (ce qui représente 9 heures de diffusion) dans la salle Raoul-Jobin. Ce sont cinq concerts qui seront présentés sur deux jours, les 27 et 28 mai prochain.

**Attendu que** Le Domaine Forget est un organisme actif depuis 42 ans;

**Attendu qu'**il contribue à former la relève artistique et à faire connaître le savoir-faire culturel régional;

**Attendu que** la collaboration entre deux diffuseurs, le Domaine Forget et le Palais Montcalm, est un élément important du projet;

**Attendu que** la présentation de l'intégrale des quatuors à cordes de Beethoven est en soi novateur;

**Attendu qu'**il s'agit d'une occasion exceptionnelle de promouvoir le savoir-faire du Domaine Forget à la population de Québec et d'ailleurs;

**Attendu que** l'événement permet de positionner la région comme un terroir riche en création et diffusion artistiques;

**Attendu que** le projet est directement en lien avec le premier objectif de développement du Plan quinquennal, soit *Accroître la vitalité de la région*;

**Attendu que** cet événement se tiendra dans une période peu achalandée et creuse en termes d'événement;

**Attendu que** selon une étude réalisée par l'ISQ pour le compte du Conseil de la culture en 2008, le secteur culturel génère 2,2 milliards de dollars pour les régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches;

**Attendu que** des impacts sur l'emploi et sur l'activité économique pourraient notamment se traduire par le maintien des emplois dans le secteur de la musique et des arts de la scène.

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME ODETTE SIMONEAU, APPUYÉE PAR MADAME GINETTE BERGEVIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'accorder la somme de 10 000 \$ pour la réalisation du projet *Le Domaine Forget au Palais Montcalm!*

**CA-100325 – 436h**

### ***Les Grands rendez-vous cyclistes de Charlevoix 2010 - Club cycliste de Charlevoix***

Le projet consiste à tenir la 12<sup>e</sup> édition de cet événement qui regroupe près de 1 500 athlètes. Les activités se dérouleront sur deux fins de semaine soit les 14, 15 et 16 mai pour la catégorie vélo de montagne et les 28, 29 et 30 mai pour la catégorie vélo de route. Il s'agit de huit jours d'événement regroupant une série de cinq compétitions de sanctions régionales, provinciales et canadiennes.

**Attendu que** le projet a été priorisé par le conseil d'administration du CLD de Charlevoix;

**Attendu que** le secteur touristique est un important levier de développement économique pour la MRC de Charlevoix;

**Attendu que** le projet répond aux grandes orientations et objectifs du PALÉE du CLD en prolongeant la saison touristique;

**Attendu que** le projet rejoint le premier objectif du plan quinquennal soit, *Accroître la vitalité de la région*;

**Attendu que** l'accréditation par l'Association cycliste canadienne à titre de Coupe Canada est le principal élément novateur du projet;

**Attendu que** les participants provenant de l'extérieur de la région sont en progression constante;

**Attendu que** l'ATR de Charlevoix appuie la réalisation de ce projet.

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME ODETTE SIMONEAU, APPUYÉE PAR MADAME GINETTE BERGEVIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'accorder la somme de 10 000 \$ pour la réalisation du projet *Les Grands rendez-vous cyclistes de Charlevoix 2010!*

**CA-100325 – 436h**

### ***Refonte des outils promotionnels du CLD de la Côte-de-Beaupré - CLD de La Côte-de-Beaupré***

Le projet consiste à développer des outils promotionnels pour le secteur touristique de la Côte-de-Beaupré. Concrètement, il s'agit de mettre à jour le guide touristique de la Côte-de-Beaupré et la carte de la Véloroute Marie-Hélène Prémont. Ils seront imprimés à 85 000 copies bilingues et distribuées à plusieurs endroits sur la Côte, dans la région et ailleurs au Québec.

**Attendu que** le projet est priorisé par le CLD de la Côte-de-Beaupré pour un montant de 20 000 \$;

**Attendu que** ce projet s'inscrit dans une démarche globale de promotion de la Côte-de-Beaupré;

**Attendu qu'il** vise à augmenter le volume d'affaires sur la Côte;

**Attendu que** la mise à jour du guide touristique permettra de faire connaître l'offre touristique locale;

**Attendu qu'il** est en cohérence avec le PALÉE du CLD qui prévoit la promotion de la Côte-de-Beaupré;

**Attendu que** l'impact sur l'économie et l'emploi pourrait se concrétiser par une augmentation de l'achalandage dans les hôtels et les commerces;

**Attendu que** le secteur touristique est un des secteurs les plus importants pour cette MRC.

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME ODETTE SIMONEAU, APPUYÉE PAR MADAME GINETTE BERGEVIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'accorder la somme de 15 000 \$ pour la réalisation du projet *Refonte des outils promotionnels du CLD de la Côte-de-Beaupré*.

**CA-100325 – 436i**

Dans le cas de ce dernier projet, on explique que le financement de 15 000 \$ plutôt que 20 000 \$ tel que demandé initialement, s'explique par le fait qu'une partie du projet relève de la mission du CLD et ne doit donc pas être financée par le FDR.

## **11. Programme d'attribution de la biomasse forestière**

À la suite d'une demande du ministère des Ressources naturelles et de la Faune afin que la CRÉ détermine l'importance des critères du nouveau *Programme relatif à l'octroi d'un permis autorisant, pour une certaine période, la récolte annuelle de biomasse forestière dans les forêts du domaine de l'État*, la CRÉ a mandaté la Commission sur les ressources naturelles et le territoire (CRNT) afin de lui proposer des critères consensuels et représentatifs de la réalité régionale. Monsieur Frédéric Raymond présente les propositions de la CRNT.

**Attendu que** le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) met en place un nouveau programme, soit le *Programme relatif à l'octroi d'un permis autorisant pour une certaine période la récolte annuelle de biomasse forestière dans les forêts du domaine de l'État*;

**Attendu que** les objectifs du programme visent à créer et à soutenir de nouvelles possibilités de développement économique; à réduire la dépendance du Québec envers les matières fossiles; à faciliter la réalisation des stratégies d'aménagement forestier et à favoriser la réhabilitation des forêts feuillues;

**Attendu que** la CRÉ est sollicitée pour se prononcer sur l'importance relative des critères de classification des projets qui seront déposés dans le cadre des appels de propositions de ce programme;

**Attendu qu'**au delà de la détermination de l'importance relative des critères, la CRÉ a mandaté la Commission sur les ressources naturelles et le territoire (CRNT) afin de lui proposer des critères consensuels et représentatifs de la réalité régionale;

**Attendu qu'**à la suite de cet exercice, la CRNT dépose au conseil d'administration de la CRÉ le document 11.1 qui représente l'ensemble de ses propositions;

**Attendu que** la CRÉ est en accord avec les propositions de la CRNT qui représentent les réalités et les besoins de la région de la Capitale-Nationale en ce qui concerne la récolte de volume de biomasse forestière.

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DOMINIC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MADAME JACYNTHÉ GAGNON ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'adopter les recommandations de la CRNT, telles que formulées dans le document 11.1 déposé aux administrateurs de la CRÉ et voulant que :

- En ce qui concerne le critère « gains environnementaux », un sous-critère traitant de la certification environnementale soit ajouté ainsi qu'un critère relatif aux gaz à effet de serre (GES) générés par le transport;
- Pour le critère « soutien du milieu », que l'on tienne compte des points suivants :
  - a) les orientations régionales retenues pour l'analyse du projet soient reliées à l'émergence de projets communautaires ou ayant l'appui des communautés ainsi qu'à la transformation de la biomasse dans la région de la Capitale-Nationale;
  - b) la transformation de la biomasse forestière;
- Pour le pointage attribué au promoteur en ce qui a trait au critère « contribution de la forêt privée » qu'il soit accordé en fonction du pourcentage du volume de biomasse forestière provenant de la forêt privée faisant l'objet d'ententes (spécifiant la durée de l'entente, la quantité achetée) avec un organisme de mise en marché d'un territoire couvert par un plan conjoint.
- En ce qui a trait à la pondération des critères, la répartition soit la suivante :

Rentabilité économique à long terme des projets et capacité financière des promoteurs (29 %)

Capacité financière (12,5 %)

Rentabilité économique à long terme (16,5 %)

Gains environnementaux (21 %)

Certification environnementale (4 %)

Évitement des gaz à effet de serre (GES) provenant de combustibles fossiles (9 %)

Évitement des gaz à effet de serre (GES) générés par le transport (5 %)

Récupération des aires d'ébranchage (3 %)

Soutien du milieu (10 %)

Contribution à l'émergence de projets communautaires ou ayant l'appui des communautés (5 %)

Transformation de la biomasse régionale (5 %)

Contribution des forêts privées (10 %)

Retombées économiques et liens avec d'autres projets créateurs de richesse (5 %)

Intégration aux activités de récolte (15 %)

Prix offert (10 %)

- La CRÉ participe à l'évaluation des projets déposés dans le cadre dudit programme.

**CA-100325 — 437**

## 12. Création de la table de concertation en agroalimentaire

Madame Josée Tremblay explique qu'à la suite de la cessation des activités du Conseil de l'agriculture et de l'agroalimentaire pour le développement de la région de Québec (CAADRQ), la CRÉ pose les bases d'une mise sur pied possible d'une Table de concertation en agroalimentaire et agriculture. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de réaffirmer l'importance et le rôle que peut jouer la CRÉ en faveur de la concertation et le développement de l'agroalimentaire et l'agriculture dans la région de la Capitale-Nationale.

**Attendu qu'**en 2005, l'industrie bioalimentaire de la région de la Capitale-Nationale a généré 1,17 G \$ et 31 700 emplois directs, ce qui constitue un apport majeur pour l'économie régionale;

**Attendu que** le Conseil de l'agriculture et de l'agroalimentaire pour le développement de la région de Québec (CAADRQ) a cessé ses activités en juin 2009;

**Attendu que** le CAADRQ avait pour principal mandat de concerter les différents acteurs de la filière agroalimentaire;

**Attendu que** selon la *Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire*, les conférences régionales des élus sont les interlocuteurs privilégiés du gouvernement en matière de développement régional et qu'elles ont notamment pour mandat de favoriser la concertation des partenaires de la région;

**Attendu qu'**en septembre 2008, le MAPAQ, le Bureau de la Capitale-Nationale, Emploi-Québec, les CLD de la région de la Capitale-Nationale et la CRÉ ont réalisé une enquête auprès des différents intervenants socioéconomiques impliqués dans le développement de la filière agroalimentaire et ont dégagé des orientations stratégiques;

**Attendu qu'**en mars 2009, les intervenants régionaux tenaient une rencontre de consultation auprès des entreprises afin de valider les orientations stratégiques qui avaient été identifiées, de définir les objectifs et de cibler les actions à mettre en œuvre;

**Attendu que** la CRÉ et ses partenaires souhaitent mettre en place une table de concertation sur le développement de la filière agroalimentaire afin de favoriser la croissance et le positionnement de la filière agroalimentaire de la région de la Capitale-Nationale;

**Attendu que** le comité exécutif de la CRÉ a appuyé, le 16 mars dernier, la création d'une table de concertation sur le développement de la filière agroalimentaire.

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME FRANCINE LORTIE, APPUYÉE PAR MONSIEUR JEAN FORTIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** que la CRÉ procède à la mise en place de la Table de concertation sur le développement de la filière agroalimentaire tel que précisé dans le document de présentation remis aux administrateurs et que la direction générale soit autorisée à poser les actions à cette fin.

CA-100325 — 438

## 13. Représentation à la Table de concertation en condition féminine

Depuis le départ de madame Gaétane Saint-Laurent, un siège d'une administratrice de la CRÉ est vacant au sein de la Table de concertation en condition féminine.

**Attendu que** la Table de concertation en condition féminine a été créée en 2006 dans le cadre d'une entente spécifique en condition féminine et que depuis, elle assume un rôle actif dans la mise en œuvre de cette entente;

**Attendu que** la Table sera également responsable de la mise en œuvre de la prochaine entente spécifique en matière de condition féminine dans la région de la Capitale-Nationale;

**Attendu que** la Table est composée de différents groupes, corporations et organismes intéressés à l'amélioration de la qualité et des conditions de vie des femmes et qui ont l'expertise en matière de condition féminine;

**Attendu qu'**un siège est réservé à la Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale;

**Attendu que** la CRÉ doit désigner un de ses membres pour siéger à la Table de concertation en condition féminine en remplacement de madame Gaétane Saint-Laurent.

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GÉRALD POIRIER, APPUYÉ PAR MADAME FRANCINE LORTIE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de nommer madame Lisette Lepage à titre de représentante de la CRÉ au sein de la Table de concertation en condition féminine.

**CA-100325 – 439**

Madame Lepage accepte le mandat.

#### **14. Mode de fonctionnement du Pôle régional d'économie sociale**

Le Pôle régional d'économie sociale de la Capitale-Nationale (PRÉSCN) a entrepris au cours des dernières années un certain nombre d'initiatives dont l'objectif est de promouvoir l'économie sociale et de favoriser la concertation ainsi que le partenariat entre les intervenants locaux et régionaux en économie sociale. Afin d'assurer la pérennité du PRÉSCN et des démarches entreprises, la Conférence régionale des élus (CRÉ) a négocié au cours de l'année 2008-2009 une entente spécifique.

Lors des négociations, le PRÉSCN a été désigné comme étant le comité de suivi de l'entente. Afin d'assumer l'ensemble de ses fonctions, le PRÉSCN a décidé de se doter d'un mode de fonctionnement formel. Par ailleurs, lors de l'exercice, il a été également convenu de revoir la composition de la table. En effet, afin d'être plus représentatif des composantes régionales, le PRÉSCN souhaitait élargir l'effectif de sa table afin que l'ensemble des secteurs de l'économie sociale et des territoires soit mieux représenté.

**Attendu que** le Pôle régional d'économie sociale de la Capitale-Nationale (PRÉSCN) est une table de concertation de la CRÉ reconnue dans le cadre de sa politique relative à la reconnaissance des tables de concertation;

**Attendu que** le PRÉSCN a principalement pour mandats de favoriser une plus grande concertation et un meilleur échange d'information, de donner des avis, de transmettre les besoins et préoccupations des acteurs en économie sociale, ainsi que de faciliter la mise en réseau de ces derniers;

**Attendu que** le PRÉSCN a été désigné comme étant le comité de suivi de l'Entente spécifique en économie sociale dans la région de la Capitale-Nationale;

**Attendu que** dans le cadre de ses fonctions, le PRÉSCN a décidé de formaliser son mode de fonctionnement, de revoir la composition de sa table et d'élargir son effectif afin que l'ensemble des secteurs de l'économie sociale et des territoires de la région soit mieux représenté.

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LISETTE LEPAGE, APPUYÉE PAR MADAME FRANCINE LORTIE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'adopter le mode de fonctionnement du PRESCN, lequel inclut également la composition de la table de concertation.

**CA-100325 — 440**

## **15. Forum jeunesse :**

### **a) Entente de partenariat sur le Fonds 12-17**

Monsieur Jean-Luc Lavoie, président du Forum, explique que le Forum jeunesse ne peut, dans le cadre de gestion actuel du Fonds régional d'investissement jeunesse, soutenir des projets locaux plutôt modestes que pourraient porter des jeunes de 12 à 17 ans. À la suite de diverses tentatives, que ce soit l'Entente de partenariat concernant les manifestations culturelles de la jeune relève amateur terminée en 2009 en collaboration avec l'Unité de loisir et de sport de la Capitale-Nationale ou l'existence d'un volet 3 à l'intérieur de l'enveloppe FRIJ pour soutenir des projets ponctuels et événementiels, force est de constater que le Forum jeunesse n'est pas en mesure de soutenir sa plus jeune clientèle. Il vise donc à mobiliser des partenaires qui sont près des jeunes de 12 à 17 ans en soutenant la réalisation de projets initiés par ces jeunes sur l'ensemble du territoire de la région de la Capitale-Nationale et en créant un fonds significatif dans le cadre d'une entente de partenariat.

**Attendu que** le Forum jeunesse a comme mission d'informer, de concerter et de représenter les jeunes de manière à ce qu'ils contribuent activement au développement social, culturel et économique de la région;

**Attendu que** le Plan quinquennal de développement de la région de la Capitale-Nationale met notamment l'accent sur des valeurs consensuelles de réalisation des personnes et de valorisation de la créativité, du dépassement et de l'initiative;

**Attendu que** le fait de participer activement à l'animation et au développement de son milieu de vie peut agir favorablement sur le sentiment d'appartenance des jeunes;

**Attendu que** les jeunes ont souvent en tête plusieurs projets répondant à leurs besoins et à ceux de leur communauté;

**Attendu que** les jeunes ont difficilement accès à des sources de soutien financier.

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GÉRALD POIRIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR JACQUES TRUDEL ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DE:**

- Développer, en partenariat avec divers partenaires jeunesse de la région (commissions scolaires, centres de santé et de services sociaux, etc.), une action jeunesse structurante d'une durée de trois ans;
- Réserver un montant de 15 000 \$ issu du Fonds régional d'investissement jeunesse au plus tard le 31 mars 2011.

**CA-100325 – 441**

**b) Entente de partenariat sur la mise en place d'un abonnement au transport en commun pour les étudiants universitaires sur le territoire de la région de la Capitale-Nationale**

Monsieur Jean-Luc Lavoie explique que le Forum jeunesse souhaite renouveler pour un an, l'entente avec la CADEUL (Confédération des associations d'étudiants et d'étudiantes de l'Université Laval) sur l'abonnement au transport en commun pour les étudiants universitaires.

**Attendu que** le Forum jeunesse vise à assurer, par des actions concertées, la modification des comportements, notamment dans les habitudes de consommation et de déplacement des personnes, en vue d'un respect accru de l'environnement;

**Attendu que** le Forum jeunesse soutient des initiatives individuelles et collectives des jeunes visant à créer ou à développer des activités économiques, sociales et culturelles en matière de développement durable;

**Attendu que** le développement du transport en commun est essentiel pour le mouvement jeunesse car les étudiants constituent une part importante de la clientèle;

**Attendu que** la CADEUL représente les 28 000 étudiants inscrits au premier cycle et les 79 associations des départements et facultés;

**Attendu que** la CADEUL a toujours prôné les transports collectifs et alternatifs comme étant des modes de déplacement économique, respectueux de l'environnement et pertinents dans un contexte de développement durable;

**Attendu que** le Forum et la CADEUL ont décidé de renouveler leur première entente, pour une année supplémentaire, afin de continuer le programme et donner un appui aux négociations menant à la gratuité du laissez-passer étudiant.

**Attendu que** le comité exécutif de la CRÉ a adopté une résolution en ce sens le 17 octobre 2009.

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN-MARC LAFLAMME, APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN FORTIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DE:**

- Renouveler l'entente de partenariat conclue avec la CADEUL pour une durée d'un an;
- Réserver un montant de 75 000 \$ issu du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ).

**CA-100325 – 442**

## **16. Programme Communautés rurales branchées**

La Ville de Château-Richer souhaite obtenir de la CRÉ une résolution d'appui dans le cadre de sa demande au « Programme Communautés rurales branchées » visant à offrir à la population qui réside sur la route de Saint-Achillée et les rangs de Saint-Achillée Ouest et Saint-Ignace, les services d'internet haute vitesse, de téléphonie et de câblodistribution.

**Attendu que** l'accès à un service internet haute vitesse est un besoin pour tous les secteurs de la Ville de Château-Richer;

**Attendu que** l'accès et la fourniture d'un tel service requièrent des dépenses excessives pour la déserte de ce territoire;

**Attendu que** le « Programme Communautés rurales branchées » du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Organisation du territoire s'adresse aux communautés rurales qui ne bénéficient pas encore de ce service en leur accordant un soutien financier leur permettant d'y avoir accès;

**Attendu que** la CRÉ ne peut que souscrire à cette demande de la ville de Château-Richer, dans une ère où l'accès à internet haute vitesse est incontournable pour le développement d'une communauté et de sa région;

**Attendu que** la région de la Capitale-Nationale, par son plan quinquennal de développement 2006-2011, a privilégié l'innovation pour relever les défis qui l'interpellent et que l'accès à internet haute vitesse pour tous en est un exemple probant.

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DOMINIC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MADAME GINETTE GAUTHIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'appuyer la ville de Château-Richer dans le cadre de sa demande au « Programme Communautés rurales branchées » du gouvernement du Québec, afin que la population qui réside sur la route de Saint-Achillée et les rangs de Saint-Achillée Ouest et Saint-Ignace, obtienne les services d'internet haute vitesse, de téléphonie et de câblodistribution.

**CA-100325 – 443**

## **17. Table de gestion intégrée des ressources et du territoire**

Monsieur Frédéric Raymond explique que dans son rapport déposé en décembre 2004, la Commission Coulombe identifiait cinq grands virages à effectuer et formulait plus de 80 recommandations. Depuis, le gouvernement a amorcé la révision de son mode de gestion des ressources naturelles et du territoire public. Cette démarche a notamment permis la création des commissions régionales des ressources naturelles et du territoire (CRRNT).

En décembre 2007, dans la foulée de cette réforme et dans un contexte de crise de l'industrie forestière, l'Université Laval organisait le *Sommet sur l'avenir du secteur forestier*. Par la suite, le Livre Vert : *La forêt, pour construire le Québec de demain* et le document de travail : *L'occupation du territoire forestier québécois et la constitution des sociétés d'aménagement des forêts* ont été déposés à l'Assemblée nationale au cours de l'année 2008. Notons, que la CRÉ de la Capitale-Nationale a participé à toutes les étapes de consultations en produisant avis et mémoires et en se présentant à deux reprises devant la Commission sur l'économie et le travail en octobre 2008.

En juin 2009, le projet de loi sur l'occupation du territoire forestier a été déposé à l'Assemblée nationale. Cette démarche trouve son adhésion dans la vaste consultation publique et les échanges tenus à chacune des étapes. D'ailleurs en août 2009, la CRÉ déposait un mémoire à la Commission de l'économie et du travail dans le cadre des auditions publiques sur le projet de loi 57. La Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier devrait être officiellement adoptée sous peu à l'Assemblée nationale.

Un des axes importants de la révision du régime forestier concerne la gestion intégrée des ressources et du territoire (GIRT) à l'échelle locale. Cette orientation repose notamment sur la mise en place des Tables locales de GIRT pour chaque unité d'aménagement forestier (UAF) ou regroupement d'UAF. Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) a confié aux Conférences régionales des élus à travers les Commissions régionales sur les ressources et le territoire (CRRNT) la responsabilité de mettre en place les dites Tables sur le territoire forestier public. Les objectifs de ces Tables sont d'assurer la prise en compte des intérêts et des préoccupations des personnes et organismes concernés par les activités d'aménagement forestier, de fixer des objectifs locaux d'aménagement durable des forêts et de convenir des mesures d'harmonisation.

**Attendu que** la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise, chargée d'examiner la gestion des forêts du domaine de l'État a mis en évidence la nécessité d'un meilleur partage des responsabilités entre l'État et les milieux locaux et régionaux;

**Attendu que** la CRÉ a mis en place une Commission sur les ressources naturelles et le territoire (CRNT) dans le but d'élaborer un Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT) spécifiant les orientations régionales en matière de protection et de mise en valeur du territoire public;

**Attendu que** la Loi 57 donne la responsabilité à la CRNT de mettre en place des Tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire et d'en coordonner les travaux;

**Attendu que** la nouvelle loi confirme l'utilisation des unités d'aménagement forestier comme base de la gestion des forêts;

**Attendu que** les Tables GIRT viendront soutenir la planification effectuée par le ministère dans une unité d'aménagement forestier (UAF) ou regroupement d'UAF;

**Attendu que** l'unité d'aménagement numéro 023-51 chevauche les régions administratives du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la Capitale-Nationale mais qu'elle est géographiquement située principalement dans la région administrative de la Capitale-Nationale;

**Attendu que** dans une zone limitrophe, il doit y avoir entente entre les régions quant aux modalités de gestion des Tables GIRT;

**Attendu que** la coordination des Tables GIRT devrait être confiée à la région possédant la plus grande partie de territoire de l’UAF;

**Attendu que** selon l’article 54 du projet de loi 57, un plan tactique et un plan opérationnel d’aménagement forestier intégré sont élaborés par le ministre, pour chacune des unités d’aménagement, en collaboration avec la Table locale GIRT mise en place pour l’unité concernée.

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GÉRALD POIRIER, APPUYÉ PAR MADAME ODETTE SIMONEAU ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ :**

- Que la CRNT propose à la CRÉ le mode de fonctionnement des tables de GIRT en considérant les particularités des UAF qui chevauchent plusieurs régions administratives;
- De mandater la direction de la CRÉ afin d’entamer les discussions avec la CRÉ du Saguenay–Lac-Saint-Jean afin que la coordination de la Table de GIRT de l’UAF 023-51 soit effectuée dans la Capitale-Nationale;
- Que la Direction régionale de la Capitale-Nationale du MRNF soit responsable de la gestion de l’UAF 023-51 afin de faciliter le travail des Tables GIRT et la mise en œuvre du Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT).

**CA-100325 – 444**

## **18. Assemblée annuelle de la CRÉ**

Monsieur Yves Germain explique qu’en vertu des règlements généraux de la CRÉ, cette dernière doit tenir à chaque année une assemblée annuelle dans les 90 jours suivant la fin de l’exercice financier. Cette assemblée se tiendra donc le 17 juin prochain. Monsieur Germain rappelle qu’il y aura notamment à l’ordre du jour l’élection des administrateurs représentant les milieux socioéconomiques, puisque le mandat de ces derniers se termine. En conséquence, dans les prochaines semaines, la CRÉ entamera le processus visant le renouvellement de ces 14 postes.

Par ailleurs, nous procéderons également à l’élection des dirigeants de la CRÉ ainsi qu’à la nomination des membres du comité exécutif, la dernière élection à cet effet ayant été effectuée pour la période de décembre 2009 à juin 2010. Les personnes élues à ces titres auront un mandat de 2 ans, tout comme les administrateurs des milieux socioéconomiques.

Dans les faits, les représentants actuels des milieux socioéconomiques seront conviés à la première partie de la séance du 17 juin où les points à l’ordre du jour seront traités, notamment l’adoption des états financiers vérifiés de la CRÉ. Par la suite, ces représentants se retireront afin que les administrateurs « élus » procèdent à la nomination des nouveaux représentants provenant des secteurs socioéconomiques. Il y aura ajournement, et la deuxième partie de la séance se déroulera en présence des nouveaux membres socioéconomiques. L’élection des dirigeants et du comité exécutif se fera à ce moment.

## **19. Varia : Défi têtes rasées 2010 de Leucan**

Monsieur Jean-Luc Lavoie explique que le Forum jeunesse participe au Défi têtes rasées 2010 de Leucan. Lui-même ainsi que monsieur Louis-Christian Drouin, agent de participation citoyenne au Forum y participeront en se faisant raser la tête. Tous sont invités à les encourager en faisant un don ou encore en utilisant leurs réseaux pour en inviter d'autres à participer ou à les encourager. Les informations sont disponibles sur le site Web de Leucan.

## **20. Levée de la séance**

Tous les points à l'ordre du jour ayant été discutés, **IL EST PROPOSÉ PAR MADAME FRANCINE LORTIE, APPUYÉE PAR MADAME LISETTE LEPAGE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de lever la séance.

**CA-100325 – 445**